



## RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le postulat Anne-Marie Depoisier - Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin (10\_POS\_227)**

### ***Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation présentée dans le cadre du Rapport général sur la gestion 2009 traitant de la Nursery de Marcelin***

*L'observation présentait le constat suivant :*

*« La COGES déplore que l'occasion n'ait pas été saisie pour offrir aux employés de l'Etat de Vaud travaillant hors Lausanne, une première structure de garde des jeunes enfants. Elle a noté la constitution d'un groupe de travail et ne peut que s'en réjouir. Si on compte environ 27'000 collaborateurs et collaboratrices à l'Etat de Vaud, on ne dispose que de 140 places, toutes situées à Lausanne.*

*Le Conseil d'Etat est prié de tout mettre en œuvre pour offrir dans les délais les plus brefs possibles des solutions de garde pour les jeunes enfants de son personnel occupant un poste hors de l'agglomération lausannoise. »*

*Cette observation a pris comme point de départ l'exemple de la Nursery de Marcelin, mais la problématique soulevée dans cette observation concerne la politique générale du Conseil d'Etat en matière de garde des jeunes enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat au niveau cantonal.*

*La Commission de gestion n'a pas obtenu les informations et les renseignements qui auraient pu lui montrer que le Conseil d'Etat a pris les choses en mains et que des solutions seraient apportées rapidement aux personnes travaillant à l'Etat. Cette constatation est d'autant plus regrettable qu'un groupe de travail interdépartemental avait planché sur le sujet et présenté un rapport avec des propositions telles que la création d'une garderie avec des horaires élargis et la possibilité d'accueil d'urgence et l'achat d'un certain nombre de places dans des structures existantes.*

*Ces propositions du groupe de travail n'ont pas été intégrées au budget 2011. Ainsi, on ne peut que déplorer que la question de la garde des jeunes enfants des employé-e-s de l'Etat ne soit pas une priorité à l'Etat de Vaud.*

*En conclusion, la Commission de gestion demande au Conseil d'Etat un rapport sur la mise en œuvre rapide de solutions en matière de gardes des jeunes enfants pour ses collaborateurs et collaboratrices.*

*Commission de gestion*

*La présidente*

*Anne -Marie Depoisier*

*Lausanne, le 21 décembre 2010*

## Rapport du Conseil d'Etat

Comme indiqué dans la réponse aux interpellations (09\_INT\_180) Nicole Jufer Tissot et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles sont les initiatives qu'il entend mettre en œuvre pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat qui doivent faire garder leur(s) enfant(s) et (09\_INT\_221) Nuria Gorrite concernant la fermeture de la Nursery de Marcelin, dès lors que l'Administration cantonale vaudoise emploie près de 27'000 personnes, il est difficilement envisageable d'assurer à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés une place pour leur(s) enfant(s) dans une garderie de l'ACV. C'est également la conclusion à laquelle est arrivé le groupe de travail interdépartemental mis en place à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 12 août 2009, pour élaborer des propositions de développement de places d'accueil pour le personnel de l'ACV.

Le Conseil d'Etat a ainsi privilégié une action consistant à soutenir le développement d'une offre d'accueil sur l'ensemble du territoire du canton, accessible à la population et partant aux enfants de ses collaboratrices et collaborateurs. Il a par ailleurs continué de proposer des places d'accueil dans ses deux centres de vie infantine situés à Lausanne (offre de 132 places). Ces deux centres de vie infantine, rattachés au secrétariat général du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines depuis 2016, sont placés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 sous la responsabilité de la Direction générale des ressources humaines (DGRH).

Pour soutenir le développement de l'offre d'accueil de jour pour l'ensemble de la population, le Conseil d'Etat a considérablement renforcé depuis 2012 son financement au secteur de l'accueil de jour des enfants. On peut rappeler ici que ce financement, conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), s'effectue sous la forme d'une contribution annuelle à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), qui subventionne à son tour les structures d'accueil par l'intermédiaire de réseaux d'accueil de jour des enfants.

Depuis 2018, la contribution de l'Etat à la FAJE est fixée de manière dynamique, de sorte à soutenir la croissance de l'offre : conformément à l'article 45 al. 1 LAJE, la contribution de l'Etat est annuellement fixée à 25% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil collectif et des coordinatrices de l'accueil familial de jour rattachées à un réseau d'accueil de jour reconnu. Conformément à l'article 45 al.2 LAJE, la contribution de l'Etat comprend sa contribution ordinaire, sa contribution en sa qualité d'employeur et sa contribution pour l'aide au démarrage.

Ainsi la contribution de l'Etat à la FAJE est passée de CHF 15,20 millions de francs en 2011 (source rapport évaluation de la mise en œuvre de la LAJE) à un montant de CHF 98,52 millions inscrits au budget 2024 (soit CHF 90,88 millions de contribution ordinaire, CHF 5,24 million en qualité d'employeur, CHF 2.40 millions pour l'aide au démarrage).

Par cet accroissement très conséquent de son financement, l'Etat a soutenu les importants efforts déployés par les réseaux d'accueil de jour, et notamment par les communes. De fait, en 2022, 23'434 places à plein temps en accueil collectif dans le canton de Vaud, dont 20'209 subventionnées sont proposées aux familles vaudoises, soit plus du double qu'en 2011. Entre 2012 et 2022, si l'offre en accueil collectif préscolaire a augmenté de 3'785 places à plein temps, c'est surtout l'accueil collectif parascolaire qui s'est développé avec 6'978 nouvelles places d'accueil créées entre 2012 et 2022<sup>1</sup>. Cette offre d'accueil bénéficie aux collaborateurs et collaboratrices de l'ACV habitant dans le canton, comme à l'ensemble de la population vaudoise.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 décembre 2024.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*

---

<sup>1</sup> Source : Statistique Vaud